



## AVIS PUBLIC

### ENCAN MUNICIPAL

Avis public est donné par le soussigné, à l'effet que la Ville de Bromont procédera à un encan public pour se départir de biens meubles saisis, confisqués, non réclamés ou déclarés en surplus par les services municipaux de la Ville de Bromont, le tout conformément aux dispositions de l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*, au lieu et date suivants :

**Samedi, le 15 septembre 2012 à compter de 10h00**

Aux ateliers municipaux, situés au  
**20, rue du Pacifique Est à Bromont**

La liste des effets qui seront mis en vente pourra être consultée à l'hôtel de ville, situé au 88, boulevard de Bromont aux heures normales de bureau soit : du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h et de 13h à 16h. De plus, cette liste sera disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Bromont à l'adresse : [www.bromont.com/encan](http://www.bromont.com/encan).

#### CONDITIONS DE LA VENTE:

- 1) L'acheteur devra acquitter immédiatement, **en argent comptant**, le montant de son achat ;
- 2) Les acheteurs doivent prendre possession immédiatement de leur achat. La Ville n'est aucunement tenue de les garder après la clôture de la vente ;
- 3) Les marchandises sont vendues dans leur état actuel, telles que vues, l'acheteur acquérant lesdites marchandises à ses risques et périls. Il est de plus stipulé expressément que la Ville de Bromont ne s'oblige à aucune garantie envers l'acheteur, même pour les défauts cachés pouvant affecter lesdites marchandises.
- 4) Le cas échéant, la T.P.S. de 5 % et la T.V.Q. de 9,5 % seront perçues conformément aux lois en vigueur et seront incluses dans le prix soumis.
- 5) Les personnes intéressées pourront inspecter les biens mis en vente à partir de 9h le samedi, 15 septembre 2012.

Donné à Bromont, ce 5 septembre 2012.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A., OMA